

COMPTES ANNUELS 2025

Commune de Soral



Soral, le 04 mai 2026

1. MESSAGE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Introduction : Les comptes annuels 2025 se clôturent sur un résultat positif, avec un excédent de revenus du compte de résultat s'élevant à CHF 1'189'843.05. Ce résultat reflète une évolution des recettes fiscales supérieure aux attentes.

Revenus : Les recettes totales dépassent le budget de 13.17%, soit CHF 450'878.34 de plus que le montant prévu de CHF 3'422'974, pour atteindre CHF 3'873'852.34.

Les impôts des personnes physiques représentent la part principale des revenus avec CHF 2'240'100.62 sur le total des recettes. Les impôts des personnes morales s'élèvent à CHF 291'172.46, soit un montant inférieur de CHF 51'985.54 par rapport au budget.

Charges : Les charges sont inférieures au budget de CHF 547'724.71, pour un total de CHF 2'684'009.29 contre un montant budgété de CHF 3'231'734.

Commune de Soral

BILAN au		31.12.2024	31.12.2025
1	ACTIF	33 239 008,93	33 253 863,26
10	PATRIMOINE FINANCIER	30 998 804,60	31 097 488,47
100	Disponibilités et placements à court terme	9 218 288,08	9 362 891,71
101	Créances	903 575,93	954 317,01
104	Actifs de régularisation	201 793,54	225 488,75
107	Placements financiers	283 560,00	273 552,00
108	Immobilisations corporelles PF	20 281 239,00	20 281 239,00
109	Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux	110 348,05	0,00
14	PATRIMOINE ADMINISTRATIF	2 240 204,33	2 156 374,79
140	Immobilisations corporelles du PA	1 367 773,01	1 290 210,13
144	Prêts	234 494,66	234 494,66
145	Participations, capital social	415 770,00	415 770,00
146	Subventions d'investissements	222 166,66	215 900,00
2	PASSIF	33 239 008,93	33 253 863,26
20	CAPITAUX DE TIERS	7 616 084,80	6 441 096,08
200	Engagements courants	136 968,75	178 018,08
201	Engagements financiers à court terme	0,00	0,00
204	Passifs de régularisation	273 000,00	280 450,00
205	Provisions à court terme	395 768,00	482 628,00
206	Engagements financiers à long terme	6 700 000,00	5 500 000,00
209	Engagements envers les financements spéciaux et des fonds	110 348,05	0,00
29	CAPITAL PROPRE	25 622 924,13	26 812 767,18
290	Financements spéciaux, engagements (+) et avances (-)	165 907,24	165 907,24
299	Excédent/découvert du bilan	25 457 016,89	26 646 859,94

Commune de Soral

Description	Comptes au 31.12.2024	Budget 2025	Comptes au 31.12.2025
Charges d'exploitation	2 249 518,08	2 785 288,00	2 352 928,03
30 Charges de personnel	686 252,25	815 340,00	731 796,40
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitations	858 765,60	1 245 566,00	943 629,01
33 Amortissements du patrimoine administratif	118 369,10	101 052,00	94 384,78
36 Charges de transfert	586 131,13	623 330,00	583 117,84
Revenus d'exploitation	2 956 273,70	2 711 740,00	3 114 083,15
40 Revenus fiscaux	2 443 706,41	2 362 886,00	2 534 263,08
42 Taxes	121 623,94	43 050,00	97 799,14
43 Revenus divers	0,00	0,00	135 999,84
46 Revenus de transfert	390 943,35	305 804,00	346 021,09
Résultat d'exploitation	706 755,62	-73 548,00	761 155,12
34 Charges financières	318 452,36	412 130,00	296 764,60
44 Revenus financiers	789 488,00	711 234,00	759 769,19
Résultat financier	471 035,64	299 104,00	463 004,59
RESULTAT OPERATIONNEL	1 177 791,26	225 556,00	1 224 159,71
38 Charges extraordinaires	26 913,30	34 316,00	34 316,66
48 Revenus extraordinaires	0,00	0,00	0,00
RESULTAT EXTRAORDINAIRE	-26 913,30	-34 316,00	-34 316,66
RESULTAT TOTAL DU COMPTE DE RESULTATS	1 150 877,96	191 240,00	1 189 843,05

Commune de Soral

		Comptes au 31.12.2024	Budget 2025	Comptes au 31.12.2025
F0	ADMINISTRATION GENERALE			
	TOTAL DES CHARGES	921 026,66	1 194 623,00	1 020 313,11
	TOTAL DES REVENUS	28 336,05	0,00	112 026,29
F01	CONSEIL MUNICIPAL ET EXECUTIF			
	TOTAL DES CHARGES	165 993,74	277 520,00	266 613,95
30	Charges de personnel	150 999,35	184 320,00	184 522,25
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	14 994,39	93 200,00	82 091,70
F02	SERVICES GENERAUX			
	TOTAL DES CHARGES	755 032,92	917 103,00	753 699,16
	TOTAL DES REVENUS	28 336,05	0,00	112 026,29
30	Charges de personnel	535 252,90	629 520,00	547 274,15
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	124 236,61	193 001,00	112 407,24
33	Amortissements du patrimoine administratif	40 766,78	29 952,00	29 951,78
36	Charges de transfert	27 863,33	30 314,00	29 749,33
38	Charges extraordinaires	26 913,30	34 316,00	34 316,66
42	Taxes	23 286,05	0,00	1 826,64
43	Revenus divers	0,00	0,00	106 176,80
44	Revenus financiers	5 050,00	0,00	4 022,85
F1	ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE			
	TOTAL DES CHARGES	167 197,15	201 958,00	151 831,45
	TOTAL DES REVENUS	2 178,00	0,00	15 254,26
F14	QUESTIONS JURIDIQUES			
	TOTAL DES CHARGES	17 584,50	20 080,00	15 623,00
	TOTAL DES REVENUS	2 010,00	0,00	3 048,26
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1 943,90	2 500,00	918,50
36	Charges de transfert	15 640,60	17 580,00	14 704,50
42	Taxes	2 010,00	0,00	3 048,26
F15	SERVICE DU FEU			
	TOTAL DES CHARGES	130 854,10	161 848,00	117 186,15
	TOTAL DES REVENUS	168,00	0,00	0,00
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	60 974,10	88 820,00	44 459,15
33	Amortissements du patrimoine administratif	3 100,00	3 100,00	3 100,00
36	Charges de transfert	66 780,00	69 928,00	69 627,00
42	Taxes	168,00	0,00	0,00
46	Revenus de transfert	0,00	0,00	0,00
F16	DEFENSE			
	TOTAL DES CHARGES	18 758,55	20 030,00	19 022,30
	TOTAL DES REVENUS	0,00	0,00	12 206,00
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	496,85	1 000,00	1 048,05
36	Charges de transfert	18 261,70	19 030,00	17 974,25
42	Taxes	0,00	0,00	12 206,00
F2	FORMATION			
	TOTAL DES CHARGES	181 207,54	297 300,00	170 158,35
	TOTAL DES REVENUS	0,00	0,00	4 800,73
F21	SCOLARITE OBLIGATOIRE			
	TOTAL DES CHARGES	181 207,54	297 300,00	170 158,35
	TOTAL DES REVENUS	0,00	0,00	4 800,73
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	103 921,04	206 700,00	91 117,58

Commune de Soral

		Comptes au 31.12.2024	Budget 2025	Comptes au 31.12.2025
F21	SCOLARITE OBLIGATOIRE - Suite			
36	Charges de transfert	77 286,50	90 600,00	79 040,77
42	Taxes	0,00	0,00	4 800,73
F3	CULTURE, SPORT ET LOISIRS, EGLISES			
	TOTAL DES CHARGES	177 808,25	180 567,00	143 909,09
	TOTAL DES REVENUS	26 800,00	11 000,00	10 700,00
F32	CULTURE, AUTRES			
	TOTAL DES CHARGES	82 535,79	62 000,00	45 636,88
	TOTAL DES REVENUS	15 800,00	0,00	-300,00
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	77 035,79	51 500,00	36 786,88
36	Charges de transfert	5 500,00	10 500,00	8 850,00
42	Taxes	15 800,00	0,00	-300,00
F33	MEDIAS			
	TOTAL DES CHARGES	491,85	1 600,00	0,00
	TOTAL DES REVENUS	11 000,00	11 000,00	11 000,00
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	491,85	1 600,00	0,00
44	Revenus financiers	11 000,00	11 000,00	11 000,00
F34	SPORTS ET LOISIRS			
	TOTAL DES CHARGES	94 780,61	116 967,00	98 272,21
	TOTAL DES REVENUS	0,00	0,00	0,00
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	78 094,74	79 800,00	68 845,84
33	Amortissements du patrimoine administratif	6 666,67	6 667,00	0,00
36	Charges de transfert	10 019,20	30 500,00	29 426,37
42	Taxes	0,00	0,00	0,00
F5	SECURITE SOCIALE			
	TOTAL DES CHARGES	256 517,00	246 192,00	235 735,20
	TOTAL DES REVENUS	58 949,00	41 632,00	66 603,86
F54	FAMILLE ET JEUNESSE			
	TOTAL DES CHARGES	213 528,75	216 692,00	202 069,40
	TOTAL DES REVENUS	58 949,00	41 632,00	66 603,86
36	Charges de transfert	213 528,75	216 692,00	202 069,40
42	Taxes	55 331,00	37 500,00	57 009,86
46	Revenus de transfert	3 618,00	4 132,00	9 594,00
F57	AIDE SOCIALE ET DOMAINE DE L'ASILE			
	TOTAL DES CHARGES	32 543,85	18 500,00	18 165,80
30	Charges de personnel	0,00	1 500,00	0,00
36	Charges de transfert	32 543,85	17 000,00	18 165,80
F59	DOMAINE SOCIAL, NON MENTIONNE AILLEURS			
	TOTAL DES CHARGES	10 444,40	11 000,00	15 500,00
36	Charges de transfert	10 444,40	11 000,00	15 500,00
F6	TRANSPORTS			
	TOTAL DES CHARGES	164 708,33	224 950,00	151 193,60
	TOTAL DES REVENUS	0,00	0,00	796,40
F61	CIRCULATION ROUTIERE			
	TOTAL DES CHARGES	155 462,33	214 950,00	150 393,60
	TOTAL DES REVENUS	0,00	0,00	796,40
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	97 955,58	163 850,00	99 388,95

Commune de Soral

		Comptes au 31.12.2024	Budget 2025	Comptes au 31.12.2025
F61	CIRCULATION ROUTIERE - Suite			
33	Amortissements du patrimoine administratif	54 502,65	48 000,00	48 000,00
36	Charges de transfert	3 004,10	3 100,00	3 004,65
42	Taxes	0,00	0,00	0,00
46	Revenus de transfert	0,00	0,00	796,40
F62	TRANSPORTS PUBLICS			
	TOTAL DES CHARGES	9 246,00	10 000,00	800,00
36	Charges de transfert	9 246,00	10 000,00	800,00
F7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE			
	TOTAL DES CHARGES	254 556,65	329 886,00	304 846,97
	TOTAL DES REVENUS	95 220,88	3 200,00	69 855,39
F71	APPROVISIONNEMENT EN EAU			
	TOTAL DES CHARGES	2 882,50	4 700,00	1 968,65
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2 882,50	4 700,00	1 968,65
F72	TRAITEMENT DES EAUX USEES			
	TOTAL DES CHARGES	73 816,35	66 333,00	131 791,25
	TOTAL DES REVENUS	89 286,43	0,00	35 665,35
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	60 483,35	53 000,00	118 458,25
33	Amortissements du patrimoine administratif	13 333,00	13 333,00	13 333,00
46	Revenus de transfert	89 286,43	0,00	35 665,35
F73	GESTION DES DECHETS			
	TOTAL DES CHARGES	159 950,00	192 085,00	165 872,07
	TOTAL DES REVENUS	3 684,45	3 200,00	3 467,00
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	159 779,20	191 800,00	165 705,52
36	Charges de transfert	170,80	285,00	166,55
42	Taxes	3 684,45	3 200,00	3 467,00
F75	PROTECTION DES ESPECES ET DU PAYSAGE			
	TOTAL DES CHARGES	152,40	1 818,00	152,40
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	152,40	700,00	152,40
36	Charges de transfert	0,00	1 118,00	0,00
F77	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT, AUTRES			
	TOTAL DES CHARGES	17 755,40	49 950,00	5 062,60
	TOTAL DES REVENUS	2 250,00	0,00	900,00
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	17 755,40	49 950,00	5 062,60
42	Taxes	2 250,00	0,00	900,00
F79	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE			
	TOTAL DES CHARGES	0,00	15 000,00	0,00
	TOTAL DES REVENUS	0,00	0,00	29 823,04
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	0,00	15 000,00	0,00
43	Revenus divers	0,00	0,00	29 823,04
F8	ECONOMIE PUBLIQUE			
	TOTAL DES CHARGES	0,00	33 000,00	14 079,70
	TOTAL DES REVENUS	46 827,55	28 000,00	49 178,37
F81	AGRICULTURE			
	TOTAL DES CHARGES	0,00	33 000,00	14 079,70
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	0,00	33 000,00	14 079,70

Commune de Soral

		Comptes au 31.12.2024	Budget 2025	Comptes au 31.12.2025
F81	AGRICULTURE - Suite			
36	Charges de transfert	0,00	0,00	0,00
F87	COMBUSTIBLES ET ENERGIE			
	TOTAL DES REVENUS	40 209,90	28 000,00	42 771,32
44	Revenus financiers	40 209,90	28 000,00	42 771,32
F89	AUTRES EXPLOITATIONS ARTISANALES			
	TOTAL DES REVENUS	6 617,65	0,00	6 407,05
42	Taxes	6 617,65	0,00	6 407,05
F9	FINANCES ET IMPÔTS			
	TOTAL DES CHARGES	471 862,16	523 258,00	491 941,82
	TOTAL DES REVENUS	3 487 450,22	3 339 142,00	3 544 637,04
F91	IMPOTS			
	TOTAL DES CHARGES	129 083,90	85 000,00	176 746,39
	TOTAL DES REVENUS	2 475 818,12	2 389 183,00	2 562 917,02
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	57 567,90	15 000,00	101 138,00
36	Charges de transfert	71 516,00	70 000,00	75 608,39
40	Revenus fiscaux	2 443 706,41	2 362 886,00	2 534 263,08
42	Taxes	8 236,79	0,00	4 063,60
46	Revenus de transfert	23 874,92	26 297,00	24 590,34
F92	CONVENTIONS FISCALES			
	TOTAL DES CHARGES	24 325,90	25 683,00	18 430,83
36	Charges de transfert	24 325,90	25 683,00	18 430,83
F93	PEREQUATION FINANCIERE ET COMPENSATION DES CHARGES			
	TOTAL DES CHARGES	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES REVENUS	274 164,00	275 375,00	275 375,00
36	Charges de transfert	0,00	0,00	0,00
46	Revenus de transfert	274 164,00	275 375,00	275 375,00
F96	ADMINISTRATION DE LA FORTUNE ET DE LA DETTE			
	TOTAL DES CHARGES	318 452,36	412 575,00	296 764,60
	TOTAL DES REVENUS	737 468,10	674 584,00	706 345,02
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	0,00	445,00	0,00
34	Charges financières	318 452,36	412 130,00	296 764,60
42	Taxes	4 240,00	2 350,00	4 370,00
44	Revenus financiers	733 228,10	672 234,00	701 975,02
TOTAL GENERAL				
	TOTAL DES CHARGES	2 594 883,74	3 231 734,00	2 684 009,29
	TOTAL DES REVENUS	3 745 761,70	3 422 974,00	3 873 852,34
	EXCEDENT/DECOUVERT	-1 150 877,96	-191 240,00	-1 189 843,05

Commune de Soral

		Comptes au 31.12.2024	Budget 2025	Comptes au 31.12.2025
02	SERVICES GENERAUX			
	TOTAL DEPENSES	35 500,00	35 900,00	35 900,00
50	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
56	Subventions d'investissements propres	35 500,00	35 900,00	35 900,00
15	SERVICE DU FEU			
	TOTAL RECETTES	8 000,00	0,00	0,00
64	Remboursement de prêts	8 000,00	0,00	0,00
21	SCOLARITE OBLIGATOIRE			
	TOTAL DEPENSES	141 616,80	830 000,00	16 314,80
50	Immobilisations corporelles	141 616,80	830 000,00	16 314,80
34	SPORTS ET LOISIRS			
	TOTAL DEPENSES	0,00	0,00	0,00
55	Participations et capital social	0,00	0,00	0,00
56	Subventions d'investissements propres	0,00	0,00	0,00
61	CIRCULATION ROUTIERE			
	TOTAL DEPENSES	205,25	500 000,00	507,10
	TOTAL RECETTES	8 000,00	0,00	0,00
50	Immobilisations corporelles	205,25	500 000,00	507,10
64	Remboursement de prêts	8 000,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL				
	TOTAL DEPENSES	177 322,05	1 365 900,00	52 721,90
	TOTAL RECETTES	16 000,00	0,00	0,00
	DIMINUTION/AUGMENTATION	161 322,05	1 365 900,00	52 721,90

Commune de Soral

Désignation trésorerie	2024	2025
Résultat total des comptes de résultats	1 150 877,96	1 189 843,05
+ Amortissement du PA et subv. d'investissement	146 475,73	136 551,44
- Augmentation / + diminution des créances	- 149 263,87	- 50 741,08
- Augmentation / + diminution des actifs de régularisation	79 838,09	- 23 695,21
+ Pertes / - bénéfices réévaluation du PF	- 33 360,00	10 008,00
+ Augmentation / - diminution des engagements courants	- 14 069,62	41 049,33
+ Augmentation / - diminution des provisions	- 3 276,00	86 860,00
+ Augmentation / - diminution des passifs de régularisation	4 118,25	7 450,00
+ Augmentations / - prélèvements d'engagements pour les financements	0,00	0,00
Flux de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle (FTO)	1 181 340,54	1 397 325,53
+ Subventions acquises	0,00	0,00
+ Remboursements des prêts et de participations	16 000,00	0,00
Recettes du compte des investissement ayant une influence sur les liquidités	16 000,00	0,00
- Immobilisations corporelles	- 141 822,05	- 16 821,90
- Prêts et Participations	0,00	0,00
- Subventions d'investissements propres	- 35 500,00	- 35 900,00
Dépenses du compte des investissements ayant une influence sur les liquidités	- 177 322,05	- 52 721,90
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement dans le PA (FTI)	- 161 322,05	- 52 721,90
- Achat des placements financiers et des immob. corp. du PF (It)	0,00	0,00
+ Vente des placements financiers et des immob. corp. du PF	0,00	
Flux de trésorerie provenant de l'activité de placement dans le PF (FTP)	0,00	0,00
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement et de placement (FTI+P)	- 161 322,05	- 52 721,90
+ Augmentation / - diminution des engagements financiers à court terme	0,00	0,00
+ Augmentation / - diminution des engagements financiers à long terme	0,00	-1 200 000,00
Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement (FTF)	0,00	-1 200 000,00
VARIATION DES LIQUIDITES ET PLACEMENTS A COURT TERME(FTO+FTI+P+FTF)	1 020 018,49	144 603,63
Liquidités et placements à court terme au 01.01.20n	8 198 269,59	9 218 288,08
Liquidités et placements à court terme au 31.12.20n	9 218 288,08	9 362 891,71
VARIATION DES LIQUIDITES ET PLACEMENTS A COURT TERME	1 020 018,49	144 603,63

Commune de Soral

7. REGLES REGISSANT LA PRESENTATION DES COMPTES

Les règles régissant la présentation des comptes de la commune de Soral reposent sur les principales bases légales suivantes :

- Loi sur l'administration des communes (LAC).
- Règlement d'application de loi sur l'administration des communes (RAC).
- Manuel de comptabilité publique MCH2 à l'attention des communes genevoises publié par le Département des institutions et du numérique.

8. PRINCIPES RELATIFS A LA PRESENTATION DES COMPTES

La clôture des comptes de la commune a été effectuée conformément à la LAC, au RAC et au Manuel de comptabilité publique édité par le département présidentiel. Ces normes se réfèrent au manuel « Modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes MCH2 » édité par la Conférence des directeurs cantonaux des finances (CDF).

La présentation des comptes reflète une situation financière correspondant à l'état réel de la fortune, des finances et des revenus.

Patrimoine financier

Les immobilisations corporelles du PF sont inscrites au coût d'acquisition ou de fabrication lors de l'entrée au bilan. En l'absence d'un coût d'acquisition, l'inscription au bilan se fait à la valeur de remplacement.

La commune s'assure également, à chaque clôture des comptes annuels, que tout actif du PF ayant subi une perte durable de valeur a fait l'objet d'une dépréciation comptable justifiée par des pièces probantes.

Les placements financiers sont réévalués lors de chaque clôture à la valeur vénale.

Les autres éléments du PF sont portés au bilan à la valeur nominale.

Les ducroires sur les débiteurs ont été estimés selon les mêmes règles que les années précédentes, soit celles figurant dans les procédures de bouclage des comptes. Les critères de calculs des ducroires sur les reliquats fiscaux ont été également maintenus (30% du reliquat) et sont conformes avec les critères fixés par le département.

Commune de Soral

Patrimoine administratif

Les actifs figurant dans le patrimoine administratif sont portés au bilan s'ils génèrent une utilité économique future ou s'ils sont consacrés à la réalisation de tâches publiques et que leur valeur peut être établie de manière fiable. Ils sont inscrits au bilan, lors de leur entrée, au coût d'acquisition ou de fabrication. En l'absence de coûts ou si aucun prix n'a été payé, la juste valeur est portée au bilan (coût de remplacement).

Les amortissements des biens du PA s'effectuent selon les dispositions prévues à l'art. 40 RAC. Ils sont comptabilisés en appliquant la méthode linéaire et démarrent avec l'utilisation du bien. L'amortissement (planifié) des investissements du PA est effectué selon les durées définies dans la délibération ouvrant le crédit d'investissement nécessaire. Ces durées doivent être en adéquation avec les durées définies à l'art. 40 RAC. Si une perte de valeur durable est prévisible pour un poste, la valeur portée au bilan est rectifiée (amortissement non planifié) et justifiée par des pièces probantes.

Concernant le seuil d'activation de biens du PA, l'article 39 RAC prévoit la possibilité pour une commune de comptabiliser une dépense à nature d'investissement inférieure ou égale à CHF 100'000, soit dans le compte de résultats soit de l'activer au patrimoine administratif (en transitant par le compte des investissements). Les dépenses d'investissement supérieures à CHF 100'000 doivent obligatoirement être activées.

Passifs

Les capitaux de tiers sont évalués à la valeur nominale.

Les provisions existantes figurent dans le tableau spécifique en annexe. Une provision sur les estimations fiscales a été comptabilisée à hauteur de 12 % (sans changement par rapport à n-1), en respect des critères fixés dans le manuel édité par le département.

Le mouvement sur le capital propre est mentionné dans le tableau spécifique en annexe.

Revenus fiscaux

Les revenus fiscaux sur les PP, PM et les chiens sont gérés par l'Etat de Genève, conformément à la loi sur les contributions publiques (LCP). Toutes les données remises à cet effet par le département des finances sont intégralement enregistrées dans les comptes de la commune. Ces revenus fiscaux sont régularisés conformément au principe de la délimitation des impôts.

Commune de Soral

CAPITAL PROPRE		Solde au 31.12.2024	Augmentation	Diminution	Solde au 31.12.2025
290	Financements spéciaux, engagements (+) et avances (-)	165 907,24	0,00	0,00	165 907,24
2900	Financements spéciaux enregistrés comme capital propre	165 907,24	0,00	0,00	165 907,24
291	Fonds	0,00	0,00	0,00	0,00
2910	Fonds enregistrés comme capital propre	0,00	0,00	0,00	0,00
299	Excédent / découvert de bilan	25 457 016,89	3 873 852,34	2 684 009,29	26 646 859,94
2990	Résultat annuel	1 150 877,96	2 722 974,38	2 684 009,29	1 189 843,05
2999	Résultats cumulés des années précédentes	24 306 138,93	1 150 877,96	0,00	25 457 016,89
29	TOTAL	25 622 924,13	3 873 852,34	2 684 009,29	26 812 767,18

La variation de la nature 29 dans sa globalité représente un montant de 1'189'843,05 F correspond à l'excédent de revenus ressortant du compte de résultat. Ce montant sera viré au compte 2999 à la date valeur du 1er janvier 2026.

Commune de Soral

	Provision pour risque d'estimation fiscale	Provision pour frais de perception dus sur reliquat
Solde au 31.12.2024	368'944 F	26'824 F
Constitution ou augmentations	86'086 F	774 F
Utilisations	0 F	0 F
Dissolution	0 F	0 F
Situation au 31.12.2025	455'030 F	27'598 F
Dont part de provision à court terme	455'030 F	27'598 F

Provision pour risque d'estimation fiscale

Cette provision vise à gérer le risque sur des fortes variations de la fiscalité des personnes physiques dues aux estimations. A cet effet, une provision de 12% sur la production encore estimée des PP a été effectuée au 31.12.2025 soit CHF 455'030.-. Ce taux correspond au taux admis selon les critères de l'Etat de Genève.

Provision pour frais de perception dus sur reliquat

But de la provision : conformément à la loi sur les contributions publiques, des frais de perception sont dus par les communes à l'Etat de Genève sur la perception des impôts. Dès lors, sur le reliquat fiscal restant en fin d'année (déduction faite de la provision) un montant de 3 % est dû à l'Etat de Genève.

Commune de Soral

Nom de l'entité	BCGe – Banque cantonale de Genève	SIG – Services industriels de Genève	Coficoge - Coopérative financière des communes genevoises
Forme juridique	Société anonyme de droit public	Etablissement de droit public	Société coopérative
Activités et tâches publiques	Banque cantonale. But principal de contribuer au développement économique du canton et de la région.	Fournir dans le canton de Genève l'eau, le gaz, l'électricité, l'énergie thermique, de valoriser les déchets ainsi que d'évacuer et traiter les eaux polluées.	Faciliter la solution des problèmes financiers des communes genevoises.
Total du capital	360 millions de francs.	100 millions de francs.	137 000 F.
dont détenu par la commune	41 920 actions (soit 30 800 actions au PA et 11 120 au PF sur 7 200 000 actions ¹)	0.0039 %	2 actions
Valeur d'acquisition de la participation	461'160 F	39'000 F	500 F
Valeur comptable de la participation	665 480 F (dont 381'920 F au PA et 283'560 F au PF)	31'650 F	1'000 F
Principaux autres détenteurs	Communes genevoises et l'Etat de Genève.	Communes genevoises et l'Etat de Genève.	Communes genevoises.
Participation que détient l'entité en propre	Capital Transmission SA, Investissements Fonciers SA, Dimensions SA, Swiss Public Finance Solutions, Loyal Finance AG Zurich, BCGE Lyon, Cie Foncière St Gothard SAS, Cie Foncière Franco-Suisse, Rhône Saône Léman Lyon, Rhône Saône Courtage Lyon.	EOS Holding SA, Parco eolico del San Gottardo SA, Securelec – Vaud SA, Gaznat SA.	---
Flux financiers de l'année (commune/entité)	Intérêts débiteurs, Frais financiers, Dividendes reçus, Emprunts, Liquidités déposées, Titres en dépôts	Charges énergétiques Intérêts s/participation	Emprunts (ou remboursement) Intérêts débiteurs Frais financiers
Risques spécifiques	Risques bancaires	Risques énergétiques	---
Normes comptables appliquées par l'entité	PCB (Prescriptions comptables pour les banques) FINMA	IFRS	Comptabilité commerciale selon art. 957 à 962 CO.
Résultat de la dernière année de l'entité	+ 219,2 millions de francs (2024)	- 43,4 millions de francs (2024)	- 78 836 F (1.7.24-30.6.25)
Total du bilan de la dernière année de l'entité	32 436 millions de francs (2024) dont 2 346 millions de francs de capitaux propres.	4 472 millions de francs (2024) dont 2 311 millions de francs de capitaux propres.	1 968 762 F (06.2025) dont 1 569 405 F de capitaux propres.

¹ Le capital-actions de la BCGE est composé au 31.12.2024 de 7 200 000 actions d'une valeur nominale de 50 F par action. En octobre 2025, il a été divisé en 72 000 000 actions à 5 F par action.

Commune de Soral

Nom de l'entité	ACG – Association des communes genevoises	GIAP – Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire	SIACG – Service intercommunal d'informatique	CIDEC – Groupement intercommunal des déchets carnés
Forme juridique	Groupement intercommunal spécial	Groupement intercommunal	Groupement intercommunal	Groupement intercommunal
Activités et tâches publiques	Défendre, promouvoir et représenter les intérêts des communes	Assurer l'accueil parascolaire facultatif des élèves de l'enseignement primaire public	Créer, développer et gérer en commun un système de gestion communale informatisé	Gérer un centre de collecte, de stockage, de tri, de conditionnement et d'acheminement des déchets carnés vers des centres spécialisés
Total du capital	---	---	---	---
dont détenu par la commune	---	---	---	---
Valeur d'acquisition de la participation	---	---	---	---
Valeur comptable de la participation	---	---	---	---
Principaux autres détenteurs	Communes genevoises	Communes genevoises	Communes genevoises	Communes genevoises
Participation que détient l'entité en propre	---	---	---	---
Flux financiers de l'année (commune/entité)	Cotisations annuelles	Cotisations annuelles	Cotisations annuelles	Cotisations annuelles
Risques spécifiques	---	---	---	---
Normes comptables appliquées par l'entité	MCH2	MCH2	MCH2	MCH2
Résultat de la dernière année de l'entité	+ 539 553 F (2024) sur un total de revenus de 5 438 874 F.	+ 4 445 409 F (2024) sur un total de revenus de 102 230 399 F.	+ 418 721 F (2024) sur un total de revenus de 14 227 486 F.	- 377 215 F (2024) sur un total de charges de 1 288 912 F.
Total du bilan de la dernière année de l'entité	7 762 939 F (2024) dont 3 855 275 F de capital propre.	28 046 663 F (2024) dont 20 624 125 F de capital propre.	3 938 333 F (2024) dont 2 404 130 F de capital propre.	3 531 601 F (2024) dont 3 432 608 F de capital propre.

Tableau des garanties et des engagements conditionnels

Commune de Soral

	Cautionnement	Groupe ment SIS
Nom de l'entité bénéficiaire	Tennis Club de Soral	Groupe ment SIS
Propriétaires (les +) importants de cette unité	Association	
Typologie du rapport juridique	Subvention annuelle et participation à l'entretien des courts	
Flux financiers de l'année (commune/entité)	En 2025, 9'240 F de subvention et 3 821.35 F pour l'entretien des courts	En 2025, 45'302 F
Prestations couvertes par la garantie	Cautionnement	
Montant de la garantie au 31.12.2025	300'000 F	
Date du vote du CM approuvant la garantie	n.d.	
Risque (situation actuelle, taux couverture, ...)	Cautionnement non appelé	

Commune de Soral

No du bien	Objet	Date de la délibération	Statut du crédit	Crédit brut voté	Dépassement /(-)économie sur le crédit	Explications sur le dépassement	Dépenses brutes totales au 01.01.2025	Dépenses de l'année	Dépenses brutes totales au 31.12.2025	Total des recettes brutes au 01.01.2025	Recettes de l'année	Total des recettes au 31.12.2025	Amortissements cumulés au 01.01.2025	Amortissements planifiés 2025	Amortissements supplémentaires 2025	Amortissements cumulés au 31.12.2025	Valeur comptable nette au 31.12.2025
29061	Parcelle no 2360 - Creux-de-Boisset	C	01.01.2018*	0,00			1,00		1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	1,00
29062	Parcelle 2361 - Route Lolliets	C	01.01.2018*	0,00			1,00		1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	1,00
29063	Parcelle 1832 - Chemin Ecoliers	C	01.01.2018*	0,00			1,00		1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	1,00
29064	Parcelle 1879	C	01.01.2018*	0,00			1,00		1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	1,00
29065	Parcelle 1881	C	01.01.2018*	0,00			1,00		1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	1,00
29066	Parcelle 1883	C	01.01.2018*	0,00			1,00		1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	1,00
29067	Parcelle 374	C	01.01.2018*	0,00			1,00		1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	1,00
29068	Parcelles 148-416-433-291-292	C	01.01.2018*	0,00			1,00		1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	1,00
29069	Parcelle no 2411 - Station SI	C	01.01.2018*	0,00			1,00		1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	1,00
29070	Parcelle 2488 - Route Lolliets	C	01.01.2018*	0,00			1,00		1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	1,00
29071	Parcelle no 2514 - Lolliets	C	01.01.2018*	0,00			1,00		1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	1,00
29072	Parcelle no 542 - Rte Rougemont	C	01.01.2018*	0,00			1,00		1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	1,00
29073	Carnotztet : Réfection partielle	C	24.03.2014	110 000,00			108 123,30		108 123,30	0,00	0,00	0,00	108 123,30	0,00		108 123,30	0,00
29074	Parcelle 2516 - Mairie	C	01.01.2018*	0,00			1,00		1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	1,00
29075	Parcelle no 2515 - Habitation poste	C	01.01.2018*	0,00			1,00		1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	1,00
29076	Parcelle 1849 - Mairie	C	01.01.2018*	0,00			1,00		1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	1,00
29077	Mairie rénovation 2021	C	05.12.2022	299 660,00			299 517,77		299 517,77	0,00	0,00	0,00	89 855,34	29 951,78		119 807,12	179 710,65
29080	FIDU	C	09.11.2021 06.11.2023	296 100,00			296 100,00		296 100,00	0,00	0,00	0,00	260 600,00	1 183,33	34 316,66	296 099,99	0,01
29080	FIDU 2025	T	04.11.2024	35 900,00			0,00	35 900,00	35 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	35 900,00
29080	FIDU 2026	EC	03.11.2025	30 600,00			0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
150001	Mercedes Benz - Véhicule pompier d'occasion	C	14.05.2018	24 800,00			24 800,00		24 800,00	0,00	0,00	0,00	21 700,00	3 100,00		24 800,00	0,00
150061	Pompiers Hangar coopérative Effeuilles	C	01.01.2018*	0,00			1,00		1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	1,00
162661	PC Aire-la-Ville	C	01.01.2018*	0,00			1,00		1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	1,00
217020	Projet "Au Coeur du Village" - étude hydrogéologique	EC	12.09.2022	110 000,00	-110 000,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
218061	Restaurant scolaire: Transformation ancien bât.voirie	EC	09.01.2017 09.03.2020 12.09.2022	1 110 000,00	-254 005,61		839 679,59	16 314,80	855 994,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	855 994,39
341032	Centre Sportif Laconnex (Group. intercom.)	C	07.03.2022	200 000,00			200 000,00		200 000,00	0,00	0,00	0,00	13 333,34	6 666,67		20 000,01	179 999,99
341061	Club de Tennis de Soral -Courts-Mur-Clôtures-Vestiaire-Local	C	21.06.2012 13.05.2013	232 212,71	-1 000,00		231 212,71		231 212,71	0,00	0,00	0,00	231 212,71	0,00		231 212,71	0,00
341062	Tennis club de Soral -Stores: Remplacement	C	14.03.2014	50 000,00			51 672,35		51 672,35	0,00	0,00	0,00	51 672,35	0,00		51 672,35	0,00
342001	Place de jeux Parcelles n°10'287 - 10'288	C	14.05.2018	146 000,00			151 089,85		151 089,85	91 028,15	0,00	91 028,15	60 061,70	0,00		60 061,70	0,00
615002	Sécurité routière - analyse espace publics	EC	14.05.2018 06.12.2021	147 000,00	-46 715,16		99 777,74	507,10	100 284,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	100 284,84
615061	Route Creux-de-Boisset - Nant-Fourches/Bois-de-By: Réfection	C	17.06.2002	1 200 000,00			1 230 000,00		1 230 000,00	0,00	0,00	0,00	1 094 500,00	48 000,00		1 142 500,00	87 500,00
619061	Voirie - Hangar coopérative Effeuilles	C	16.06.2014	380 000,00			106 070,50		106 070,50	0,00	0,00	0,00	106 070,50	0,00		106 070,50	0,00

Commune de Soral

No du bien	Objet	Date de la délibération	Statut du crédit	Crédit brut voté	Dépassement /(-)économie sur le crédit	Explications sur le dépassement	Dépenses brutes totales au 01.01.2025	Dépenses de l'année	Dépenses brutes totales au 31.12.2025	Total des recettes brutes au 01.01.2025	Recettes de l'année	Total des recettes au 31.12.2025	Amortissements cumulés au 01.01.2025	Amortissements planifiés 2025	Amortissements supplémentaires 2025	Amortissements cumulés au 31.12.2025	Valeur comptable nette au 31.12.2025
619062	Construction d'un Hangar communal - Voirie	C	02.05.2001	460 000,00			411 826,25		411 826,25	0,00	0,00	0,00	411 826,25	0,00		411 826,25	0,00
619063	Tracteur : Acquisition	C	01.01.2018*	0,00			1,00		1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	1,00
619064	Balayeuse	C	20.01.2014	72 000,00			71 302,65		71 302,65	0,00	0,00	0,00	71 302,65	0,00		71 302,65	0,00
720661	Collecteur - Rte Soral- Rougemont	C	20.10.1998	8 372 475,75			8 372 475,75		8 372 475,75	3 211 000,00	0,00	3 211 000,00	5 161 475,75	0,00		5 161 475,75	0,00
720662	Collecteur Placet	C	01.01.2018*	0,00			1,00		1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	1,00
720663	Collecteur EP Ch. Effeuilles: Remplacement/assainissement	C	16.06.2014	400 000,00			376 636,80		376 636,80	163 272,55	0,00	163 272,55	133 330,00	13 333,00		146 663,00	66 701,25
Total général (hors nature N144-145)				13 676 748,46	-411 720,77		12 870 304,26	52 721,90	12 923 026,16	3 465 300,70	0,00	3 465 300,70	7 815 063,89	102 234,78	34 316,66	7 951 615,33	1 506 110,13
Total Nature N144							234 494,66	0,00	234 494,66								234 494,66
Total Nature N145							415 770,00	0,00	415 770,00								415 770,00

Commune de Soral

No du bien	Objet	Date de la délibération	Statut du crédit	Crédit brut voté	Dépassement /(-)économie sur le crédit	Explications sur le dépassement	Dépenses brutes totales au 01.01.2025	Dépenses de l'année	Dépenses brutes totales au 31.12.2025	Total des recettes brutes au 01.01.2025	Recettes de l'année	Total des recettes au 31.12.2025	Amortissements cumulés au 01.01.2025	Amortissements planifiés 2025	Amortissements supplémentaires 2025	Amortissements cumulés au 31.12.2025	Valeur comptable nette au 31.12.2025
29080	FIDU 2026	EC	03.11.2025	30 600,00	-30 600,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
217020	Projet "Au Coeur du Village" - étude hydrogéologique	EC	12.09.2022	110 000,00	-110 000,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
218061	Restaurant scolaire: Transformation ancien bât.voirie	EC	09.01.2017 09.03.2020 12.09.2022	1 110 000,00	-254 005,61		839 679,59	16 314,80	855 994,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	855 994,39
615002	Sécurité routière - analyse espace publics	EC	14.05.2018 06.12.2021	147 000,00	-46 715,16		99 777,74	507,10	100 284,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	100 284,84
Total général				1 397 600,00	-441 320,77		939 457,33	16 821,90	956 279,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	956 279,23

Commune de Soral

No du bien	Objet	Date de la délibération	Statut du crédit	Crédit brut voté	Dépassement /(économie) sur le crédit	Explications sur le dépassement	Dépenses brutes totales au 01.01.2025	Dépenses de l'année	Dépenses brutes totales au 31.12.2025	Total des recettes brutes au 01.01.2025	Recettes de l'année	Total des recettes au 31.12.2025	Amortissements cumulés au 01.01.2025	Amortissements planifiés 2025	Amortissements supplémentaires 2025	Amortissements cumulés au 31.12.2025	Valeur comptable nette au 31.12.2025
29080	FIDU 2025	T	04.11.2024	35 900,00	0,00		0,00	35 900,00	35 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	35 900,00
Total général				35 900,00	0,00		0,00	35 900,00	35 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 900,00

Commune de Soral

No du bien	Objet	Date de la délib.	Crédit brut voté	Dépassement/ (économie) sur le crédit	Explications sur le dépassement	Valeur des immobilisations au 01.01.2025	Recettes de l'année	Valeur des immobilisations au 31.12.2025	Valeur comptable nette au 31.12.2025
963003	Immeuble rte de Soral 300 PF	01.01.2023	9 400 000,00	0,00		9 400 000,00	0,00	9 400 000,00	9 400 000,00
963061	Imm. école 7-9 - rte Lolliets PA	01.01.2023	2 133 000,00	0,00		2 133 000,00	0,00	2 133 000,00	2 133 000,00
963062	Imm. PC Chavannes 4-6	01.01.2023	6 605 000,00	0,00		6 605 000,00	0,00	6 605 000,00	6 605 000,00
963065	Parcelle N°2466 - Rte Soral (125.800m2)	01.01.2023	1 058 000,00	0,00		1 058 000,00	0,00	1 058 000,00	1 058 000,00
963066	Parcelle N°10132 - Rte Soral (646m2)	01.01.2023	128 310,00	0,00		128 310,00	0,00	128 310,00	128 310,00
963068	Parcelle N°210 - Rte Laconnex (177m2)	01.01.2023	1 432,00	0,00		1 432,00	0,00	1 432,00	1 432,00
963069	Parcelle N°1555 - Rte Soral (3.498m2)	01.01.2023	50 940,00	0,00		50 940,00	0,00	50 940,00	50 940,00
963071	Parcelle N°1558 - Rte Coteau (4.155m2)	01.01.2023	82 350,00	0,00		82 350,00	0,00	82 350,00	82 350,00
963072	Parcelle N°1560 - Rte Coteau (2.160m2)	01.01.2023	33 315,00	0,00		33 315,00	0,00	33 315,00	33 315,00
963073	Parcelle N°1745 - Rte Coteau (30m2)	01.01.2023	312 000,00	0,00		312 000,00	0,00	312 000,00	312 000,00
963074	Parcelle N°243 Bernex (56.048m2)	01.01.2023	454 920,00	0,00		454 920,00	0,00	454 920,00	454 920,00
963080	Parcelle Bernard Fontaine	01.01.2023	16 472,00	0,00		16 472,00	0,00	16 472,00	16 472,00
963083	Parcelle les Bois Boirs	01.01.2023	5 500,00	0,00		5 500,00	0,00	5 500,00	5 500,00

Total général			20 281 239,00	0,00	0,00	20 281 239,00	0,00	20 281 239,00	20 281 239,00
----------------------	--	--	----------------------	-------------	-------------	----------------------	-------------	----------------------	----------------------

Crédits d'engagements ouverts

Commune de Soral

Explications sur les crédits d'engagement ouverts depuis plus de cinq ans et non encore clôturés.

Néant

Commune de Soral

15. INDICATIONS SUPPLEMENTAIRES

Ce chapitre vise à fournir des indications supplémentaires permettant d'apprécier l'état de la fortune, des finances et des revenus et les risques financiers.

A. GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Le Conseil administratif avec la collaboration du Secrétaire général est responsable des stratégies financières appliquées.

Dans le cadre de ses activités, la commune peut être exposée à des risques financiers de plusieurs natures, notamment :

- au risque de marché (risque de taux d'intérêt)
- au risque de crédit (risque de contrepartie)
- au risque de liquidités.

La gestion de ces risques a pour but d'en minimiser les conséquences négatives éventuelles sur les finances communales.

La Commune ne recourt pas aux instruments financiers dérivés pour minimiser l'impact potentiel de ces différents risques.

i. Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque qu'une contrepartie (un tiers) ne remplisse pas ses engagements. La Commune considère qu'elle n'est pas exposée à un fort risque de crédit dans la mesure où :

- ses disponibilités sont déposées auprès de plusieurs établissements suisses à Genève
- ses créances fiscales sont gérées par l'AFC qui dispose d'un service du contentieux. Par ailleurs, en fonction des provisions comptabilisées, le risque de perte devrait être couvert.
- ses autres créances commerciales sont réparties sur un large éventail de clients dont le risque fait l'objet d'un suivi régulier (montants peu significatifs).

ii. Risque de liquidité

Le risque de liquidité survient lorsque la Commune rencontre des difficultés à se financer ou à respecter les engagements contractuels liés à ses passifs financiers.

La commune perçoit des acomptes mensuels de l'Etat de Genève au titre d'avance sur les encaissements de créances fiscales. Ces acomptes sont calculés sur la base des prévisions fiscales de l'année. Ces dernières représentent la grande part du budget (env. 85 %). Le risque de liquidités insuffisantes pour faire face aux charges courantes est faible.

La Commune peut avoir recours pour financer ses investissements à des emprunts à moyen et long terme. Par ailleurs, le plan financier quadriennal permet de gérer les liquidités et limiter le risque d'un manco de liquidités. Ce plan est actualisé régulièrement.

Commune de Soral

iii. Risque de taux d'intérêt

Au niveau de ses actifs et passifs financiers, la Commune considère qu'elle n'est que faiblement exposée au risque de taux d'intérêts dans la mesure où sa (faible) dette est contractée en taux fixes, respectivement en ATF renouvelables.

iv. Risque de change

La Commune n'est pas exposée au risque de change dans la mesure où les transactions effectuées en devises autre que le franc suisse sont très limitées.

B. SYSTEME DE CONTROLE INTERNE

Un système de contrôle interne a été mis en place par la commune. Les huit processus principaux sont :

- Achats
- Débiteurs
- Trésorerie
- Elaboration budgétaire
- Clôture
- Subventions
- Charges salariales

Ils sont mis en place afin de d'optimiser la qualité des prestations et la gestion communale mais aussi afin de minimiser les risques économiques et financiers inhérents à l'activité de la commune.

c. CONTRATS DE LEASING

La commune n'a pas conclu de contrats de leasings.

Commune de Soral

Degré d'autofinancement

2021	2022	2023	2024	2025
618.69	419.34	435.73	770.93	2,328

Valeurs indicatives

Plus grand que 100 : Haute conjoncture

Plus grand que 80 : Cas normal

Plus petit que 80 : Récession

Définition

Le degré d'autofinancement est l'autofinancement exprimé en pourcentage de l'investissement net.

Remarque

Cet indicateur renseigne sur la part des investissements qu'une commune peut financer par ses propres moyens.

Dette brute par rapport aux revenus

2021	2022	2023	2024	2025
244.82	130.54	175.28	182.53	150.70

Valeurs indicatives

Plus grand que 200 : Critique

Plus grand que 150 : Mauvais

Plus grand que 100 : Moyen

Plus grand que 50 : Bon

Plus petit que 50 : Très bon

Définition

La dette brute par rapport aux revenus est l'endettement brut exprimé en pourcentage des revenus courants.

Remarque

Cet indicateur renseigne sur le niveau de la dette et plus particulièrement sur le fait que ce niveau est raisonnable ou non par rapport aux revenus dégagés.

Dette nette en francs par habitant

2021	2022	2023	2024	2025
-19,669.75	22,032.24-	23,319.38-	24,822.42-	26,293.17-

Valeurs indicatives

Plus petit ou égal à 0 : Patrimoine net

Plus petit que 1000 : Endettement faible

Plus petit que 2500 : Endettement moyen

Plus petit que 5000 : Endettement important

Plus grand ou égal à 5000 : Endettement très important

Définition

Ce ratio correspond à la dette nette (constituée des capitaux de tiers déduction faite du patrimoine financier) divisée par le nombre d'habitant.

Remarque

Cet indicateur n'a qu'une valeur informative limitée. En effet, l'évaluation de l'importance de la dette doit davantage tenir compte de la capacité financière des habitants que de leur nombre.

Cette valeur négative représente une situation de patrimoine net, les actifs du PF étant supérieurs aux engagements envers les tiers.

Commune de Soral

Part des charges d'intérêts nets

2021	2022	2023	2024	2025
4.18	2.43	1.79	2.21	2.03

Valeurs indicatives

Plus petit ou égal à 4 : Bon

Plus grand que 4 : Suffisant

Plus grand que 9 : Mauvais

Définition

La part des charges d'intérêts est la différence entre les charges d'intérêts et les revenus des intérêts exprimée en pourcentage des revenus courants.

Remarque

La part des charges d'intérêts exprime quelle proportion des revenus courants est affectée à la charge d'intérêts. Plus la valeur est basse, plus la marge de manœuvre budgétaire est élevée.

Proportion des investissements

2021	2022	2023	2024	2025
10.11	22.43	10.79	6.93	2.12

Valeurs indicatives

Plus petit que 10 : Effort d'investissements faible

Plus petit que 20 : Effort d'investissements moyen

Plus petit que 30 : Effort d'investissements élevé

Plus grand ou égal à 30 : Effort d'investissements très élevé

Définition

La proportion des investissements correspond aux investissements bruts exprimés en pourcentage des charges totales consolidées.

Remarque

La proportion des investissements renseigne sur l'effort d'investissement déployé par la collectivité.

Part du service de la dette

2021	2022	2023	2024	2025
13.77	8.89	5.62	5.59	4.87

Valeurs indicatives

Plus petit que 5 : Charge faible

Plus petit que 15 : Charge acceptable

Plus grand ou égal à 15 : Charge forte

Définition

La part du service de la dette correspond au total des charges d'intérêts en chiffres nets et des amortissements ordinaires, exprimés en pourcentage des revenus courants.

Remarque

Ce ratio donne des informations quant au fait de savoir dans quelle mesure le service des intérêts et ses amortissements grèvent les revenus courants. Une proportion élevée démontre une marge de manœuvre budgétaire qui s'amenuise.

Commune de Soral

Taux d'autofinancement

2021	2022	2023	2024	2025
41.65	52.80	32.73	34.85	32.59

Valeurs indicatives

Plus grand ou égal à 20 : Bon
 Plus grand ou égal à 10 : Moyen
 Plus petit ou égal à 10 : Mauvais

Définition

Ce ratio correspond à l'autofinancement exprimé en pourcentage des revenus courants.

Remarque

Il indique quelle proportion de ses revenus la collectivité publique peut utiliser pour financer ses investissements.

Taux endettement net

2021	2022	2023	2024	2025
-865.75	872.91-	876.06-	956.85-	969.03-

Valeurs indicatives

Plus petit ou égal à 100 : Bon
 Plus petit ou égal à 150 : Suffisant
 Plus grand que 150 : Mauvais

Définition

Le taux d'endettement net est la différence entre les capitaux de tiers et le patrimoine financier exprimée en pourcentage des revenus fiscaux.

Remarque

Le taux d'endettement net indique quelle proportion des revenus fiscaux, respectivement combien de tranches annuelles seraient nécessaires afin de rembourser la dette nette.

Commune de Soral

Fonction	Désignation fonction	Nature	Désignation nature	Budget total	Solde	Ecart	Commentaires
01	CONSEIL MUNICIPAL ET EXECUTIF	30	CHARGES DE PERSONNEL	184 320,00	184 522,25	202,25-	Indemnités départ exécutif
02	SERVICES GENERAUX	38	CHARGES EXTRAORDINAIRES	34 316,00	34 316,66	,66-	Amortissement du PA (arrondis)
16	DEFENSE	31	CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	1 000,00	1 048,05	48,05-	Changement cylindres portes
57	AIDE SOCIALE ET DOMAINE DE L'ASILE	36	CHARGES DE TRANSFERT	17 000,00	18 165,80	1 165,80-	Subvention Pro Senectute, Cerebral, Autisme etc...
59	DOMAINE SOCIAL, NON MENTIONNE AILLEURS	36	CHARGES DE TRANSFERT	11 000,00	15 500,00	4 500,00-	Soutien Blatten
72	TRAITEMENT DES EAUX USEES	31	CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	53 000,00	118 458,25	65 458,25-	Honoraires pour mandats techniques (remboursement par FIA en 2026)
91	IMPOTS	31	CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	15 000,00	93 534,00	-86 138,00	Provision pour risque d'estimation
91	IMPOTS	36	CHARGES DE TRANSFERT	70 000,00	75 608,39	5 608,39-	Frais de perception des centimes additionnels
					TOTAL	163 121,40-	

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels 2025
au Conseil municipal de la

Commune de Soral

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la **Commune de Soral**, comprenant le bilan au 31 décembre 2025, le compte de résultat, le compte des investissements et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Les comptes annuels de l'exercice précédent ont été vérifiés par un autre organe de révision. Dans son rapport du 23 avril 2025, celui-ci a exprimé une opinion non modifiée.

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2025 sont conformes à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application ainsi qu'au référentiel comptable MCH2.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit des comptes annuels conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, à la recommandation d'audit 60 *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux* (RA 60) ainsi qu'aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions sont plus amplement décrites dans la section intitulée « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la Commune, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour nous permettre de fonder notre opinion.

Responsabilités des magistrats communaux relatives aux comptes annuels

Les magistrats communaux sont responsables de l'établissement des comptes annuels conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application. Ils sont en outre responsables des contrôles internes qu'ils jugent nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi sur l'administration des communes, à son règlement d'application, aux NA-CH ainsi qu'à la RA 60 permettra toujours de détecter une anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs de ces comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse, aux NA-CH et à la RA 60, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la Commune.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- Nous nous évaluons la présentation dans son ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et estimons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle à donner une présentation sincère.



Nous communiquons aux magistrats communaux notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 71 al.2 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes et à la norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions des magistrats communaux.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis

Genève, le 4 mai 2026

Société fiduciaire d'expertise
et de revision SA

Antoine Pierroz
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

David Salvador
Expert-réviseur agréé

Annexes : comptes annuels 2025